

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 2 septembre 2020 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ2023216A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 30 juillet 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le colonel Jean-Baptiste Estachy (NIGEND : 194407 - NLS : 6589930 - NID : 9704010003) est placé en situation d'affectation temporaire, du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021 inclus, en qualité d'officier de liaison au sein de l'Assemblée des départements de France (75).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 6, rue Duguay-Trouin, 75006 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le bureau des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, à Le Blanc (36). Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA